

LE REGLEMENT

L'Amicale des Coureurs de Fond d'Auvergne organise le **Samedi 25 novembre** le 9^{ème} "Noct' BlanzaTrail", course pédestre se déroulant de nuit à la frontale (95% de chemins).

Départ, passage et arrivée au Complexe sportif de Blanzat.

Temps limite : 2 heures 30.

Retrait des dossards : le 25 novembre sur place de 15h à 17h

PARCOURS :

2 parcours sont proposés avec pour chacun d'eux une vue exceptionnelle sur Clermont illuminé :

La "DECOUVERTE" :

12 Km - dénivelé + : 322 m - (départ à 17h 40)

Plus spécialement à l'intention des néophytes de la course en nocturne. Le parcours effectue d'abord une petite boucle plate de 2,5 km avec retour au stade avant de partir à l'assaut du site des côtes de Clermont par le puy de Var et de rejoindre ensuite l'arrivée en passant par l'ancienne carrière.

Correspond sensiblement à la 2^{ème} boucle du Grand Huit.

DROIT D'ENGAGEMENT

10 € jusqu'au 20 novembre - 12 € du 21 au 24 novembre – 13 € sur place dans la mesure des places disponibles.

1€ par coureur sera reversé à l'AFM Téléthon

Le "GRAND HUIT" :

19,5 Km - dénivelé + : 477 m - (départ à 17h 50)

Parcours composé de 2 boucles : la 1^{ère} boucle de 10 km rejoint le plateau de la Bade par le sentier des Mauvaises, puis redescend vers le stade par le chemin des vigneron. La 2^{ème} boucle (9,5 km) part à l'assaut des côtes de Clermont par le puy de Var, avant de rejoindre ensuite l'arrivée en passant par l'ancienne carrière.

DROIT D'ENGAGEMENT

14 € jusqu'au 20 novembre - 16 € du 21 au 24 novembre – 17€ sur place dans la mesure des places disponibles.

1€ par coureur sera reversé à l'AFM Téléthon

PARTICIPATION :

Ouvert à toutes et tous, licenciés ou non, à partir de la catégorie :

- Junior pour le GRAND HUIT

- Cadet pour la DECOUVERTE

RECOMPENSE :

Souvenir à tous.

Collation à l'arrivée

ASSURANCE :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres de s'assurer personnellement. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

SECURITE :

Frontale (ou autre source lumineuse) obligatoire.

Surveillance médicale assurée par l'**UMPS 63**.

INSCRIPTIONS :

Nombre limité à **600** participants pour l'ensemble des 2 épreuves

Fournir **impérativement** avec l'inscription et le règlement, la copie de la licence ou d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Attention : l'inscription ne sera **validée** qu'après fourniture d'un dossier complet.

Envoyer à : ACFA, 33 Place derrière la ville – 63112 BLANZAT

Privilégier l'inscription en ligne : [http :www.le-sportif.com](http://www.le-sportif.com)

CONTACT :

Jacky REY : 06 37 00 63 12

Courriel : rey.jack@wanadoo.fr